ART. 9 N° 647

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 647

présenté par M. Bompard

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vient accentuer la pression fiscale sur les exploitants agricoles. En période de crise, dans laquelle le monde est particulièrement touché, il n'est pas judicieux de taxer les bénéfices agricoles.